

	<p align="center"><b>Conditions générales d'achat</b></p>	<p align="center">-SPEC-</p>
<p align="center">Version 1</p>	<p align="center">Date rév : 31/05/2019</p>	<p align="center">Page 1 de 2</p>

### 1. Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Achat s'appliquent à toutes les commandes de biens et de services passées par les Brasseries de Bourbon SA (ci-après désignée « BdB »), auprès de ses fournisseurs de biens ou de services, ci-après désigné le « Fournisseur » à moins que le Fournisseur et BdB n'y aient dérogé par accord écrit. Les Conditions Générales d'Achat sont modifiables à tout moment par BdB.

### 2. Conformité et réception des produits ou services

Commandes : Tout engagement d'achat ou à prestation de service de BdB fait soit par bon de commande rédigé et envoyé au Fournisseur (le « BDC »), soit sur base d'un contrat entre BdB et le Fournisseur, sera considérée ferme à réception du BDC par le Fournisseur – même dans le cadre d'un contrat entre BdB et le Fournisseur.

**2.1** Les produits ou les services livrés sont soumis, avant toute réception, au contrôle préalable de BdB ou de son préposé. La réception des produits ou des services fera l'objet de contrôles et/ou tests préalables effectués par BdB pour vérifier la conformité des produits ou des services avec la commande passée. Au cas où des tests seraient à effectuer, ceux-ci feront l'objet d'un procès-verbal de réception. En cas de fabrication de produits nécessitant un bon à tirer (BAT) ou un document assimilé, la commande dudit produit ne sera considérée comme ferme et définitive qu'après approbation expresse du BAT ou assimilé par BdB.

Le Fournisseur établira un certificat de conformité des produits ou des services si la commande le prévoit.

**2.2** En cas de non-conformité et sauf dispositions contraires dans la commande, BdB notifiera par écrit son refus des produits livrés ou des prestations réalisées dans un délai de trente (30) jours suivant la date de livraison. Tout produit non-conforme sera retourné aux frais et risques du Fournisseur.

En cas de retour des produits pour non-conformité, BdB se réserve le droit, soit de demander le remplacement aux conditions initiales de la commande, soit de déduire le montant correspondant de la facture du Fournisseur. Au cas où BdB serait dans l'obligation de s'approvisionner ou de faire réaliser les prestations auprès d'un autre fournisseur pour tout ou partie de la commande, le Fournisseur défaillant supportera de plein droit, la différence de coûts constatée.

**2.3** Sans préjudice des dispositions susvisées, BdB se réserve le droit de vérifier la bonne exécution de la commande et de réaliser tous les audits, analyses et tests qu'elle juge nécessaires.

### 3. Livraison

La date de livraison des produits et/ou d'achèvement des prestations de services est celle figurant sur le BDC, sur tout contrat liant BdB et le Fournisseur ou à défaut, celle prévue d'un commun accord entre les parties. Cette date correspond à celle à laquelle le Fournisseur s'est engagé, soit à mettre les produits, en qualité et en quantité, à la disposition de BdB à l'adresse spécifiée, soit à la date d'achèvement des prestations dans les conditions décrites. Toute livraison ou tout achèvement anticipé par rapport à la date prévue dans la commande ne pourra être admis qu'après accord préalable de BdB. En cas de refus de tout ou partie d'une livraison, les produits refusés seront stockés ou réexpédiés aux frais et risques du Fournisseur.

La livraison des produits devra être effectuée dans les conditions fournies par BdB.

### 4. Retard de livraison et Pénalités pour retard de livraison

**4.1** Les délais de livraison prévus sur le BDC constituent un élément essentiel de la commande. En cas de retard de livraison, BdB se réserve le droit de résilier, sans préavis ni indemnités, la commande non exécutée dans les délais convenus.

**4.2** Sauf dispositions contraires, tout retard ou non-respect de la date de livraison et/ou d'achèvement des prestations indiquée sur la commande pourra entraîner, sans mise en demeure préalable, pour le Fournisseur, l'application de pénalités de retard égales à 1% du montant HT de la commande concernée par jour de retard et ce, dans la limite de 10% du montant total HT de la commande concernée. L'application et la réclamation d'une pénalité de retard n'implique aucune renonciation de la part de BdB à toutes autres indemnités, pénalités ou frais qu'elle pourrait réclamer au Fournisseur en raison du retard.

### 5. Expédition

**5.1** Toute expédition de produits fera l'objet d'un bordereau d'expédition établi par le Fournisseur comportant toutes les indications nécessaires à l'identification des colis, notamment les références du BDC, la nature et la quantité de produits, le nom du transporteur. Ce bordereau sera placé dans l'emballage du colis. Les certificats de conformité et procès-verbaux des contrôles effectués par le Fournisseur, conformément à l'article 2 ci-dessus, seront également placés dans les colis.

**5.2** Les conditions de transport font l'objet de dispositions particulières dans le BDC. Les dispositions relatives aux coûts et risques liés au transport seront indiqués par un Incoterm sur le BDC. A défaut d'indication, le Fournisseur prend en charge l'ensemble des coûts et risques liés au transport ainsi que l'assurance des produits transportés au lieu indiqué par BdB.

### 6. Modifications à la commande

**6.1** BdB se réserve la possibilité de modifier les quantités, la qualité et les dates de livraison et/ou d'achèvement initialement convenues. BdB en informera par écrit le Fournisseur. Sans réponse de la part du Fournisseur dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la demande de BdB, les modifications seront considérées comme acceptées par le Fournisseur.

**6.2** Au cas où ces modifications entraîneraient un changement dans les conditions tarifaires pour le Fournisseur, ce dernier s'engage à adresser à BdB un devis pour accord préalable dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant l'envoi de sa demande par BdB. A défaut d'envoi d'un devis, les modifications seront exécutées par le Fournisseur dans des conditions similaires à celles prévues pour la commande initiale (prix, délais,...)

### 7. Transfert de propriété et transfert des risques

**7.1** Le transfert de propriété s'effectue selon le droit commun de la vente, nonobstant toute clause de réserve de propriété qui pourrait être opposée à BdB.

**7.2** Le transfert des risques s'effectue conformément à l'Incoterm applicable sur le BDC. A défaut d'indication d'un Incoterm, le transfert des risques se fera à la date de réception des produits ou des services par BdB conformément à l'article 2 ci-dessus visé et au lieu de livraison indiqué sur le BDC.

### 8. Prix

**8.1** Sauf indications contraires dans la commande, les prix sont fermes et définitifs et sont mentionnés en devise hors taxes et/ou toutes taxes comprises. Les prix ne sont pas révisibles pour quelque cause que ce soit, sauf accord contraire des parties.

**8.2** Sauf indications contraires dans le BDC, les prix comprennent tous les frais engagés pour la livraison des produits et la réalisation des services et, notamment, les emballages nécessaires à la bonne conservation des produits et le conditionnement adapté à leur transport.

### 9. Facturation

**9.1** Les factures doivent être établies par le Fournisseur en devise hors taxes et toutes taxes comprises, et sont adressées par mail à l'adresse [comptafournisseurs.bdb@bdb.re](mailto:comptafournisseurs.bdb@bdb.re), en précisant le numéro de la commande et le numéro de bon de livraison et/ou bon d'intervention. BdB se réserve la possibilité de retourner toute facture qui ne comporterait pas ces indications.

9.2 BdB se réserve le droit de refuser la facturation et la livraison de tous produits ou services qui n'auraient pas fait l'objet d'une commande en bonne et due forme, conformément aux présentes dispositions.

#### 10. Règlement

Sauf stipulations contraires dans la commande, aucun acompte n'est versé à la commande. Les factures sont payées par virement bancaire ou tout autre moyen de paiement prévu dans la commande et conformément au contrat liant les parties. A défaut de conditions particulières entre les parties, les factures sont payées à 45 jours fin de mois, date de facture. En cas de délais de paiement plus courts prévus par la réglementation, ces derniers s'appliqueront.

#### 11. Garanties

Le Fournisseur devra remédier en toute diligence et en totalité à ses frais, à tout défaut, de quelque nature que ce soit, de la marchandise. La garantie comprend la remise en état ou le remplacement gratuit, le transport aller-retour, l'emballage et les assurances. Le Fournisseur est également tenu de réparer les conséquences directes et indirectes que ses défaillances pourraient entraîner auprès de BdB et de ses clients. Au cas où le Fournisseur ne pourrait pas respecter son engagement de garantie, pour quelque raison que ce soit, BdB se réserve le droit de faire exécuter les travaux nécessaires aux frais du Fournisseur et ce, sans préjudice de l'application de la clause de résiliation. En tout état de cause, le Fournisseur garantit que les biens et/ou les services livrés sont conformes à la législation et la réglementation en vigueur.

#### 12. Confidentialité

12.1 Toutes commandes passées, toutes informations et/ou tous documents de toute nature qui seront communiqués au Fournisseur dans le cadre de l'exécution de la commande ou auxquels ce dernier pourrait avoir accès de quelque manière que ce soit, devront être considérés comme strictement confidentiels et ne devront en aucun cas être diffusés ou utilisés à d'autres fins que l'exécution de la présente commande par lui, sauf à en avoir expressément obtenu l'autorisation écrite et préalable de BdB. Cette obligation devra être respectée pendant toute la durée d'exécution de la commande ainsi que pendant une période de cinq (5) ans suivant la fin d'exécution de la commande.

12.2 Le Fournisseur se porte par ailleurs garant du respect de cette obligation par tous les membres de son personnel ou tout autre intervenant dont il répond et qui auront accès à ces informations ou documents. Le Fournisseur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que lesdits engagements soient respectés par ces personnes.

12.3 En aucun cas et sous aucune forme, l'exécution de la commande ne pourra donner lieu à une publicité directe ou indirecte sans autorisation de la part de BdB.

#### 13. Propriété intellectuelle et industrielle

13.1 Le Fournisseur déclare être le détenteur légitime de tous les droits de propriété intellectuelle qu'il cède et/ou dont il fait usage dans le cadre de la commande ou avoir valablement obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle pour l'exécution de la commande.

13.2 Le Fournisseur s'engage à garantir intégralement BdB contre toute action d'un tiers revendiquant un droit de propriété intellectuelle sur tout ou partie d'un produit ou service livré dans le cadre de l'exécution de la commande.

13.3 Sauf dispositions contraires, BdB acquiert, dès leur création, l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou industrielle auxquels pourraient donner lieu les livrables des prestations réalisées ou des produits livrés, qui auront été acceptés par BdB. Ces livrables deviendront la propriété intégrale et exclusive de BdB qui disposera de tous les droits d'exploitation sur le livrable concerné et notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation sur tous supports présents et/ou à venir. Il est entendu que les droits concédés à BdB au terme du présent article ne sont concédés à BdB que pour ses besoins propres.

#### 14. Assurances

Le Fournisseur est responsable des prestations qu'il exécute conformément à la présente commande. Il est titulaire d'une assurance responsabilité civile ainsi que d'une responsabilité dommage aux biens afin de couvrir les conséquences de tous dommages qu'il pourrait causer.

#### 15. Hygiène et Sécurité

Le Fournisseur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que son personnel, lorsqu'il se trouve dans les locaux de BdB, se conforme au règlement intérieur ainsi qu'aux règles d'hygiène et de sécurité applicables à BdB. En cas de prestation de service, ou de travaux dans les locaux de BdB, le Fournisseur s'engage à signer et à respecter le plan de prévention, tout permis de travail ainsi que toutes consignes qui lui sont données en matière d'hygiène et de sécurité.

#### 16. Obligations générales

Le Fournisseur s'engage à livrer les produits ou à réaliser les prestations conformément à la commande et à toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En tant que professionnel de son activité, il s'engage à les exécuter selon les règles de l'art les plus rigoureuses de sa profession et à apporter tout le savoir-faire, l'expérience et l'expertise nécessaires.

#### 17. Cession – Sous-traitance

Le Fournisseur s'interdit de céder ou de sous-traiter la commande, sauf autorisation préalable écrite de BdB. Lorsqu'il est autorisé à céder ou sous-traiter la commande, le Fournisseur s'engage à faire respecter les présentes Conditions Générales d'Achat et à en faire appliquer toutes les prescriptions par ses sous-traitants ou cédant.

#### 18. Charte éthique des Brasseries de Bourbon

L'acceptation des présentes Conditions Générales d'Achat emporte acceptation par le Fournisseur de la Charte éthique des Brasseries de Bourbon. Le Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte fourni par BdB. BdB se réserve le droit de pouvoir contrôler la conformité des pratiques du Fournisseur avec cette charte.

#### 19. Résiliation

Tout manquement ou inexécution à l'une quelconque des présentes dispositions par le Fournisseur pourra entraîner la résiliation de la commande, à ses torts exclusifs, sans formalité judiciaire aucune et sans mise en demeure préalable dans les cas prévus aux articles 4 et 12 et, dans les autres cas, avec mise en demeure restée infructueuse dans un délai de huit (8) jours suivant envoi et ce, sans préjudice des dommages et intérêts que BdB pourrait réclamer en outre. En cas de force majeure, BdB se réserve la possibilité de résilier, sans délai, toute commande passée.

#### 20. Différend - Tribunal compétent - Loi applicable

BdB et le Fournisseur s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait intervenir quant à l'interprétation et/ou l'exécution de la commande. A défaut d'accord amiable, le Tribunal mixte de commerce de Saint-Denis de la Réunion sera seul compétent, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appels en garantie, pour tout litige qui pourrait intervenir. En toutes circonstances, le droit applicable sera le droit français.